

La Loi Française de Transparence Algorithmique — « Restée Lettre Morte Depuis 2016 », selon la Défenseure des droits

AI in the Public Sector · Bonne pratique · France

Score de qualité : 33/100

Niveau de preuve : Prudentes / limitées

Résumé

La loi française de 2016 imposant aux administrations de divulguer les règles de leurs décisions algorithmiques est restée presque totalement inappliquée, a constaté la Défenseure des droits en novembre 2024, ne citant que trois organismes en conformité. Des chercheurs ont créé un observatoire indépendant.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured public value	1/3
Transparency, fairness & accountability	1/3
Transferability / demonstrated replication	2/3
Scalability beyond pilot	0/3
Governance, capability & sustainability	1/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-08-25

[Défenseure des droits / Observatoire des algorithmes publics \(ODAP\)](#) — consulté le 2026-08-25

[Algorithmes, systèmes d'IA et services publics : quels droits pour les usagers ? \(Défenseur des droits\)](#) — consulté le 2026-08-25

[L'observatoire des algorithmes publics \(Société Numérique / DINUM\)](#) — consulté le 2026-08-25

Citer — Evidoria. *La Loi Française de Transparence Algorithmique — « Restée Lettre Morte Depuis 2016 », selon la Défenseure des droits*. ID persistant : 98dd07fb-9bb6-46af-bbee-8a9c99dd4630.